



Votants : 82  
Convocation du Conseil d'Agglomération :  
le 18 mai 2018  
Affichage du Compte-rendu Sommaire :  
le 29 mai 2018

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 28 mai 2018

### MUSEES – FONDS COMMUNAUTAIRE DU PATRIMOINE - RESTAURATION DE LA PEINTURE L'ADORATION DES MAGES PAR BON DE BOULLONGNE - ATTRIBUTION DE SUBVENTION A LA COMMUNE DE NIORT

#### **Titulaires présents :**

Jérôme BALOGE, Alain BAUDIN, Anne BAUDOIN, Daniel BAUDOIN, Jean-Michel BEAUDIC, Thierry BEAUFILS, Jacques BILLY, Marie-Christelle BOUCHERY, Yamina BOUDAHMANI, Jean BOULAIS, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Jacques BROSSARD, Sophie BROSSARD, Charles-Antoine CHAVIER, Jean-Luc CLISSON, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Fabrice DESCAMPS, Thierry DEVAUTOUR, Pascal DUFORESTEL, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Marie-Chantal GARENNE, Robert GOUSSEAU, Alain GRIPPON, Véronique HENIN-FERRER, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Agnès JARRY, Dominique JEUFFRAULT, Monique JOHNSON, Bruno JUGE, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Rabah LAICHOURE, Alain LECOINTE, Jacqueline LEFEBVRE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Josiane METAYER, Dany MICHAUD, Marcel MOINARD, Serge MORIN, Jacques MORISSET, Rose-Marie NIETO, Michel PAILLEY, Michel PANIER, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Jean-François SALANON, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Florent SIMMONET, Michel SIMON, Dominique SIX, Marc THEBAULT, Patrick THOMAS, Yvonne VACKER

#### **Titulaires absents ayant donné pouvoir :**

Jeanine BARBOTIN à Dominique SIX, Carole BRUNETEAU à Jérôme BALOGE, Christelle CHASSAGNE à Christine HYPEAU, Alain CHAUFFIER à Marie-Christelle BOUCHERY, Michel HALGAN à Rabah LAICHOURE, Anne-Lydie HOLTZ à Michel PAILLEY, Simon LAPLACE à Florent SIMMONET, Sophia MARC à Jacques BILLY, Jean-Pierre MIGAULT à Sophie BROSSARD, Marie-Paule MILLASSEAU à Sylvette RIMBAUD, René PACAULT à Florent JARRIAULT, Alain PIVETEAU à Monique JOHNSON, Nathalie SEGUIN à Gérard EPOULET, Elodie TRUONG à Josiane METAYER

#### **Titulaires absents suppléés :**

Jean-Claude FRADIN par Dominique MARQUIS, Gérard GIBault par Patrice VIAUD

#### **Titulaires absents :**

Jean-Martial FREDON, Adrien PROUST, Céline VALEZE, Michel VEDIE

#### **Titulaires absents excusés :**

Jeanine BARBOTIN, Carole BRUNETEAU, Jean-Romée CHARBONNEAU, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Isabelle GODEAU, Michel HALGAN, Anne-Lydie HOLTZ, Simon LAPLACE, Sophia MARC, Jean-Pierre MIGAULT, Marie-Paule MILLASSEAU, René PACAULT, Alain PIVETEAU, Nathalie SEGUIN, Elodie TRUONG

**Président de séance :** Jérôme BALOGE

**Secrétaire de séance :** Yamina BOUDAHMANI

Accusé de réception en préfecture  
079-200041317-20180528-C34-05-2018-DE  
Date de télétransmission : 01/06/2018  
Date de réception préfecture : 01/06/2018

## **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS**

### **CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 28 MAI 2018**

#### **MUSEES – FONDS COMMUNAUTAIRE DU PATRIMOINE - RESTAURATION DE LA PEINTURE L'ADORATION DES MAGES PAR BON DE BOULLONGNE - ATTRIBUTION DE SUBVENTION A LA COMMUNE DE NIORT**

Madame **Elisabeth MAILLARD**, Vice-Présidente Déléguée, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

La commission du Fonds Communautaire du Patrimoine, créée par le Conseil d'Agglomération du 30 mai 2016, a étudié le dossier de restauration de l'œuvre L'Adoration des mages par Bon de Boullongne et a apporté un avis favorable au protocole de restauration proposé par Patrick Buti en date du 14 mars 2017, et à l'éligibilité de ce dossier par le dispositif du Fonds Communautaire du Patrimoine pour le financement de la restauration à hauteur de 35% du montant HT du devis.

L'œuvre a subi un acte de vandalisme avec dégradation dans l'Église Notre-Dame à Niort sur son site de monstration en février 2017 : une griffure double (deux griffures parallèles dont une plus épaisse) de 91 cm, plutôt horizontale, en partie inférieure de la toile (support) :

- profondeur de 1 mm environ
- largeur variable entre 1 à 1.5 mm

Altérations : lacunes de peinture et de préparation rouge sans rupture de toile, avec micro-soulèvements de peinture sur les rives des griffures.

Cette œuvre est sous la protection des Monuments Historiques, classée depuis le 4 novembre 1908.

Elle bénéficie pour sa restauration d'un financement à hauteur de 30% par l'État – Monuments Historiques soit 495 euros HT. La commune de Niort et la Communauté d'Agglomération du Niortais interviennent à hauteur de financement égal conformément à l'article L5216-5 VI du Code Général des Collectivités Territoriales soit 577.50 euros HT chacune, rapporté au devis de restauration de 1650 euros hors taxes.

La commune a validé le plan de financement de la restauration de l'œuvre lors de son conseil municipal du 5 février 2018.

Pour mémoire, il est rappelé que la CAN ne verse sa subvention qu'à hauteur de la part autofinancée par le Maître d'ouvrage, ici la commune de Niort, soit 35% du montant H.T.

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Valider l'octroi d'une subvention d'un montant de 577.50 euros à la commune de Niort pour la restauration de l'œuvre picturale L'adoration des Mages par Bon de Boullongne ;
- 
- Valider le plan de financement prévisionnel joint en annexe ;

Accusé de réception en préfecture  
079-200041317-20180528-C34-05-2018-DE  
Date de télétransmission : 01/06/2018  
Date de réception préfecture : 01/06/2018

- Autoriser le Président ou la Vice-Présidente Déléguée à signer les documents nécessaires.

—

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

Pour : 82  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Non participé : 0

**Elisabeth MAILLARD**

**Vice-Présidente Déléguée**